



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 04

Réunion plénière du : 7 novembre 2019.

A : 13 h 30

Lieu : Siège du D.F.S.M. à Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre ;

Présidence : M. Jean-François DEPARIS

Sont présents : Mmes Michèle LE BASTARD et Carole STIL ; MM Luc DUVAL, Laurent GAREL, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Michel LEFRANCOIS, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Serge SCHMITT, Jean-Pierre VILPOIX, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs qu'en cas d'intempéries, les rencontres peuvent être inversées et que les horaires peuvent être modifiés si besoin. Dès lors, il leur appartient de vérifier si des changements sont intervenus dès le **vendredi après 17 heures 00**.

§§§§

ADOPTION DE PROCES VERBAL

La Commission adopte à l'unanimité le procès-verbal n° 03 de sa réunion du 24 octobre, mis en ligne le 29 octobre 2019.

§§§§

DECISIONS

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A du 28 septembre 2019

Match n° 21942111 : JS SAINT NICOLAS BETHUNE (2) / EU FC (2).

La commission inflige une amende de 70€ à la JS SAINT NICOLAS BETHUNE pour absence de feuille d'arbitrage après réclamation.

Se fondant sur les informations communiquées par EU FC, la Commission homologue la rencontre sur le score de JS SAINT NICOLAS BETHUNE : 2 / EU FC : 11.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C du 28 septembre 2019

Match n° 21942202 : US DES VALLEES (1) / AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 17€ à US DES VALLEES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 12 OCTOBRE 2019

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 21868226 : FC BONSECOURS (1) / AS LE TREPORT (1)

La rencontre est reportée au 23 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Match n° 21868272 : AL DEVILLE MAROMME / AS GOURNAY EN BRAY

La rencontre est reportée au 26 octobre 2019.

Match n° 21868273 : AS LONDAISE / US GRAMMONT

La rencontre est reportée au 13 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21869716 : GRPT TOURVILLE OFFRANVILLE (2) / ENTENTE ST LAURENT OUVILLE (1)*.

La commission inflige une amende de 30€ à l'ENTENTE ST LAURENT OUVILLE* pour FMI non utilisée.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 21974338 : MONT SAINT AIGNAN FC / A MALAUNAY

La rencontre est reportée au 6 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21974339 : AJC BOSC LE HARD / GCO BIHOREL

La Commission inflige une amende de 10 € à AJC BOSC LE HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 21974341 : FC VARENNE / AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

La Commission inflige une amende de 10 € à AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n° 21974384 : ES PLATEAU FOURCARMONT REALCAMP* / GS TOURVILLE OFFFRANVILLE

La rencontre est reportée au 26 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21974385 : S SOTTEVILLAIS CC / ENTENTE EFE-CO-CLEON*

La Commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE EFE CO CLEON* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 21936580: AS MONTIVILLIERS (12) / RC HAVRAIS (12)

Réserve déposée par le RC HAVRAIS (12), confirmée par mail en date du 14 octobre 2019 à 21 h 00.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o - o -

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21870303 : GRPT CRIEL EU (1) / GRPT TOURVILLE OFFFRANVILLE (2).

La rencontre a été avancée au 09 octobre 2019.

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Match n° 21975434 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC / FUSC BOIS-GUILLAUME

La rencontre est reportée au 11 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21870346 : AS LE TREPORT (1) / ENTENTE LONDINIÈRES GRANDCOURT MESNIÈRES (1)*.

La rencontre a été jouée le 16 octobre 2019.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21870391 : ENTENTE LONGUEVILLE BOSCH LE HARD (1)* / ENTENTE MONTYGNY SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE (1)*.

La commission inflige une amende de 10€ à ENTENTE MONTYGNY SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21975478 : ENTENTE ARGUEIL-JS3-SOMMERY 2* / REUNIONNAIS FC 1

La Commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE ARGUEIL-JS3-SOMMERY2* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 21975526 : CMS OISSEL / CAUDEBEC SAINT PIERRE FOOT

La Commission inflige une amende de 10 € au CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21837010: AS FAUVILLE EN CAUX (2) / US GODERVILLE (1)

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS FAUVILLE EN CAUX pour FMI non utilisée.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Match n° 21837053 : ENTENTE FONTAINE - RC HAVRAIS (1)* / GRPT SAINT-AUBIN ROUTOT - SAINT-VIGOR D'YMONVILLE (1) du 12 octobre 2019, joué le 26 du même mois.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o - o -

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE A

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21941984 : FC OFFRANVILLE (1) / AS LE TREPORT (1)

La rencontre a été jouée le 9 octobre 2019.

Match n° 21941986 : JS SAINT NICOLAS BETHUNE (1) / EU FC (1)

La commission inflige une amende de 30€ à la JS SAINT NICOLAS BETHUNE pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 17€ à la JS SAINT NICOLAS BETHUNE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE B

Match n° 21942029 : A MALAUNAY (1) / US LUNERAY (1).

La rencontre est reportée au 30 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21975615 : CAUDEBEC SAINT PIERRE F / AS MADRILLET CHATEAU BLANC

La Commission inflige une amende de 10 € à CAUDEBEC SAINT PIERRE F et à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 1 - POULE F

Match n° 21935530 : FC CANY (1) / GRPT CAP DE CAUX - ATHLETI'CAUX (1) du 12 octobre 2019, joué le 19 du même mois.

La rencontre homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21942105 : EU FC (2) / GRPT NEUVILLE GREGES (1)

La commission inflige une amende de 30€ au GRPT NEUVILLE GREGES pour FMI non utilisée.

Match n° 21942106 : ES AUMALE (1) / ES JANVAL (1)

La commission inflige une amende de 17€ à l'ES AUMALE pour envoi hors délai de la feuille de match.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE B

Match n° 21942150 : AL DEVILLE MAROMME (2) / FC OFFRANVILLE (2)

La feuille de match manquante ou la composition des équipes est à faire parvenir au DFSM pour le 18 novembre 2019, sous peine de sanction.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE C

Match n° 21942193 : FC GRUCHET (1) / US VEAUVILLE LES BAONS (1)

La rencontre est reportée au 13 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 21958017: FC BOOS / FC BONSECOURS ST LEGER

La rencontre est reportée au 16 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U 13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21958054 : ECOLE DE FOOT ELBEUF / AS MADRILLET CHAT BL

La Commission inflige une amende de 17 € à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage après homologation.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21942314 : FC OFFRANVILLE (3) / CA LONGUEVILLE SUR SCIE (1)

La commission inflige une amende de 10 € au CA LONGUEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

Match n° 21942315 : US BACQUEVILLE EN CAUX (1) / ENTENTE VIENNE & SAÛNE (1)

La commission inflige une amende de 10 € à l'US BACQUEVILLE EN CAUX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21942359 : YVETOT AC (3) / E MOTTEVILLE CROIXMARE (3)

La commission inflige une amende de 30€ à E MOTTEVILLE CROIXMARE pour FMI non utilisée.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE G

Match n° 21957883 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (3) / AL DEVILLE MAROMME (3)

La rencontre est reportée au 19 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21957882: GRAND QUEVILLY FC (4) / CMS OISSEL (3)

La Commission inflige une amende de 10 € à GRAND QUEVILLY FC (4) et au CMS OISSEL (3) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21957927: GRAND QUEVILLY FC (3) / CMS OISSEL (4)

La Commission inflige une amende de 10 € à GRAND QUEVILLY FC (3) et au CMS OISSEL (4) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 - POULE I

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 21953461: OH TREFILIERIES - NEIGES (3) / LE HAVRE FC 2012 (2)

La commission inflige une amende de 30 € à l'OH TREFILIERIES - NEIGES pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 10 € à l'OH TREFILIERIES - NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manquent assistant et dirigeant).

U13 : DEPARTEMENTALE 3 POULE J

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 POULE K

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 : DEPARTEMENTALE 3 POULE L

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

RENCONTRES DU 19 OCTOBRE 2019

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 21868230 : FC TOTES (1) / FC BONSECOURS (1).

La rencontre est reportée au 23 octobre 2019.

Match n° 21868233 : JS SAINT NICOLAS BETHUNE (1) / FC NEUFCHATEL (1).

La rencontre est reportée au 23 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Match n° 21868277: ST GD QUEVILLY / AS LONDAISE

La rencontre est reportée au 27 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 21868233 : GRPT NORMANDE MESNIL (1) / ENTENTE LONDINIÈRES MESNIÈRES (1)*.

La rencontre est reportée au 7 décembre 2019.

Match n° 21869725 : ENTENTE SAINT LAURENT OUVILLE (1)* / ENTENTE SAINT VALÉRY SAINTE COLOMBE (1)*.

Absence constatée sur le terrain de l'ENTENTE SAINT LAURENT OUVILLE (1)*.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'ENTENTE SAINT LAURENT OUVILLE (1)*.sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ENTENTE SAINT VALÉRY SAINTE COLOMBE (1)* sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM ;
- ✓ inflige une amende de 120 € à l'ENTENTE SAINT LAURENT OUVILLE* en application des droits de pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 21868375 : ENTENTE YEBLERON NOINTOT(1)* / USF FECAMP (1).

La rencontre est reportée au 23 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21868376 : E MOTTEVILLE CROIX MARE(1) / US VEAUVILLE LES BAONS (1).

La commission inflige une amende de 5€ à US VEAUVILLE LES BAONS pour licence manquante (arbitre assistant).

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 21974345 : AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE / AJC BOSC LE HARD

Forfait déclaré de l'AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AJC BOSC LE HARD sur le score de 3 buts à 0,
- ✓ inflige une amende de 80 € à l'AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n° 21974388 : GS TOURVILLE OFFRANVILLE / SAINT AUBIN FC

Absence constatée sur le terrain du SAINT AUBIN FC

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, à SAINT AUBIN FC sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le GS TOURVILLE OFFRANVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- ✓ inflige une amende de 120 € au SAINT AUBIN FC en application des droits de pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21974391 : ENTENTE EFE-CO-CLEON* / ENTENTE LA BOUILLE GRAND COURONNE*

La Commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE EFE-CO-CLEON* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U18 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 21936586 : RC HAVRAIS (11) / GAINNEVILLE AC (11)

Match reporté au 11 novembre 2019 en raison des intempéries.

Match n° 21936590 : ENTENTE GODERVILLE - LILLEBONNE (11)* / AS SAINTE-ADRESSE BUT (11)

Match reporté au 11 novembre 2019 en raison des intempéries.

Match n° 21936587 : AS MONTIVILLIERS (12) / AS ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ (12)

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ (12).

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ (12) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS MONTIVILLIERS (12) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM,
- ✓ inflige une amende de 120 € à l'AS ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ en application des droits et pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

- o - o - o - o - o -

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 21870309 : AS FAUVILLE EN CAUX (1) / GRPT CRIEL EU (1).

La rencontre a été reportée au 20 novembre 2019.

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21975441 : S SOTTEVILLE CC / GRPT ELBEUF CLEON

La Commission inflige une amende de 10 € au S SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U15 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 21869541 : GRPT CO SEINE FOOTBALL (2) / AS SAINTE-ADRESSE BUT (1) du 19 octobre 2019, joué le 26 du même mois.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 21869543 : ES DU MONT-GAILLARD (1) / FC BREAUTE - BRETTEVILLE (1)

Constatant l'absence sur le terrain du FC BREAUTE - BRETTEVILLE (1).

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, au FC BREAUTE - BRETTEVILLE (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES DU MONT-GAILLARD (1) sur le score de 3 buts à 0, conformément à l'article 5 des règlements généraux du DFSM,
- ✓ inflige une amende de 111 € au FC BREAUTE - BRETTEVILLE (1) en application des droits et pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE A

Match n° 21870354 : JS SAINT NICOLAS BETHUNE (1) / GRPT NORMANDE MESNIL (1).

La rencontre a été reportée au 23 novembre 2019.

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21870396 : ENTENTE MONTYGNY SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE (1)* / US AUFFAY (1).

La commission inflige une amende de 10€ à ENTENTE MONTYGNY SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).

Match n° 21868398 : FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / ENTENTE BARENTIN ST AUSTREBERTHE (1)*.

La commission inflige une amende de 5€ à l'ENTENTE BARENTIN ST AUSTREBERTHE* pour licence manquante (arbitre assistant).

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE C

Match n° 21870483 : CANY FC (2) / US DOUDEVILLE (1).

La rencontre a été reportée au 20 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21870486 : YERVILLE FC (1) / US LUNERAY (2).

La commission inflige une amende de 10€ à US LUNERAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n° 21975486 : FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / A HOULME BONDEVILLE FC

La rencontre est reportée au 26 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE F

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE G

Match n° 21837014 : FC GRUCHET-LE-VALASSE (1) / FAUVILLE (2) reporté au 23 novembre 2019 à cause des intempéries.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE H

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21837057: ENTENTE LOGES - EPREVILLE (1) * / ENTENTE FONTAINE - RC HAVRAIS (1)*

La commission inflige une amende de 10 € à l'ENTENTE LOGES -EPREVILLE* pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE RATTRAPAGE

U15 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 21975529 : MONT ST AIGNAN FC / STADE GD QUEVILLY

Match n° 21975532 : AS LONDAISE / GD QUEVILLY FC

Rencontres initialement prévues le 28 septembre 2019, jouées le 19 octobre 2019.

Ces 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE A

Match n° 21941988 : FC VARENNE (1) / FC OFFRANVILLE (1) du 28 septembre 2019, joué le 19 octobre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE C

Match n° 21958111 : ROUEN SAPINS FC (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (1)

Match n° 21958112 : FUSC BOIS GUILLAUME (1) / GCO BIHOREL (1)

Match n° 21958113 : STADE SOTTEVILLE CC (1) / AL DEVILLE MAROMME (1)

Match n° 21958114 : AS GOURNAY (1) / FC PLATEAU QUINCAMPOIX (1)

Toutes ces rencontres initialement prévues le 28 septembre 2019, jouées le 19 octobre 2019, sont homologuées sur les scores acquis sur les terrains.

Match n° 21958111 : ROUEN SAPINS FC (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (1)

La Commission inflige une amende de 10 € à l'US MESNIL ESNARD FRA pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

U13 DEPARTEMENTAL 1 - POULE D

Match n° 21975618 : SC PETIT COURONNE (1) / CMS OISSEL (1)

Match n° 21975619 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / CO CLEON (1)

Match n° 21975620 : US QUEVILLY R. M. (1) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (1)

Match n° 21975621 : US GRAMMONT ROUEN (1) / CAUDEBEC SAINT PIERRE F (1)

Match n° 21975622 : GRAND QUEVILLY FC (1) / FC ROUEN 1899 (1)

Toutes ces rencontres initialement prévues le 28 septembre 2019, jouées le 19 octobre 2019, sont homologuées sur les scores acquis sur les terrains.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Match n° 21942153 : AJC BOSC LE HARD (1) / AS SAINT PIERRE DE VARENNEVILLE (1) du 28 septembre 2019, joué le 19 octobre 2019.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE D

Match n° 21957975 : ISNEAUVILLE FC (1) / MONT SAINT AIGNAN FC (1)

Match n° 21957976 : ROUEN SAPINS FC (2) / AC BRAY EST (1)

Match n° 21957977 : FUSC BOIS GUILLAUME (2) / GRIEU VALLON SUISSE (1)

Match n° 21957978 : GCO BIHOREL (2) / FC DES VILLAGES (1)

Match n° 21957979 : AS GOURNAY (2) / O DARNETAL (2)

Toutes ces rencontres initialement prévues le 28 septembre 2019, jouées le 19 octobre 2019, sont homologuées sur les scores acquis sur les terrains.

U13 DEPARTEMENTAL 2 - POULE E

Match n° 21958020 : FC SAINT JULIEN (1) / US MESNIL ESNARD FRAQUEVILLE (2)

Match n° 21958021 : FC BONSECOURS ST LEGER (1) / ASC YMARE (1)

Match n° 21958022 : US QUEVILLY R.M. (2) / US GRAMMONT ROUEN (2)

Match n° 21958023 : FC ROUEN 1899 (2) / FC BOOS (1)

Match n° 21958024 : GRAND QUEVILLY FC (2) / FC REUNIONNAIS ROUEN (1)

Toutes ces rencontres initialement prévues le 28 septembre 2019, jouées le 19 octobre 2019, sont homologuées sur les scores acquis sur les terrains.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE E

Match n° 21957783 : US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (3) / FUSC BOIS-GUILLAUME (3)

La rencontre initialement prévue le 28 septembre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21957784: AC BRAY EST (2) / GRPT MOULIN ECALLES (2)

La rencontre initialement prévue le 28 septembre 2019, a été jouée le 19 octobre 2019.

La feuille de match manquante ou la composition des équipes est à faire parvenir au DFSM pour le 18 novembre 2019, sous peine de sanction.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE F

Match n° 21957827 : FC VARENNE (2) / ROUEN SAPINS FC (3)

Absence constatée sur le terrain du ROUEN SAPINS FC (3)

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait, avec 0 point, à ROUEN SAPINS FC (3) sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC VARENNE (2) sur le score de 3 buts à 0 ;
- ✓ inflige une amende de 99 € à ROUEN SAPINS FC (3) en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 21957828 : MONT ST AIGNAN FC (3) / FUSC BOIS-GUILLAUME (4)

La rencontre initialement prévue le 28 septembre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21957831: US HOUPEVILLE (1) / ENTENTE MONTIGNY SAINT MARTIN BOSCHERVILLE (1)

La rencontre initialement le 28 septembre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE G

Match n° 21957883 : FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) / AL DEVILLE MAROMME (3)

La rencontre initialement prévue le 12 octobre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21957888 : GRIEU VALLON SUISSE (2) / GRAND QUEVILLY FC (4)

La rencontre initialement prévue le 28 septembre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE H

Match n° 21957931: US QUEVILLY RM (3) / CMS OISSEL (4)

La rencontre initialement prévue le 28 septembre 2019, jouée le 19 octobre 2019, est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE U 18 DU DFSM

HOMOLOGATION DES MATCHS DU PREMIER TOUR

Match n° 22102747 : FC DE LA VARENNE (11) / ENTENTE EFE - COC (11)* du 26 octobre 2019.
La rencontre est reportée au 11 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22102733: OH TREFILIERIES -NEIGES (1) / ENTENTE BREUTE BRETTEVILLE - LES LOGES (1)*
La commission inflige une amende de 10 € à l'OH TREFILIERIES -NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

TIRAGE DU DEUXIEME TOUR

Les rencontres se joueront sur le terrain du premier nommé soit le 23, soit le 27 novembre 2019 selon les cas.

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées.

- ❖ ENTENTE ANGERVILLE – ROLLEVILLE (11)* / GAINNEVILLE AC (11) le 27/11/2019
- ❖ FC BREUTE -BRETTEVILLE (11) / OH TREFILIERIES-NEIGES (11) le 23/11/2019
- ❖ R C PORT DU HAVRE (11) / AS MONTIVILLIERS (11) le 27/11/2019
- ❖ GRPT NORMANDE - MESNIL (11) / GS TOURVILLE-OFFRANVILLE (12) le 23/11/2019
- ❖ VATTEVILLE -BROTONNE (11) / O PAVILLY (12) le 27/11/2019
- ❖ SAINT-PIERRE DE VARENNEVILLE (11) / ENTENTE SAINT-VALERY - SAINTE COLOMBE (11)* le 23/11/2019
- ❖ BELLEVILLE -SUR-MER (11) / CA LONGUEVILLAIS (11) le 23/11/2019
- ❖ CAUDEBEC SAINT -PIERRE F (11) / ENTENTE USMEF – FC BSL (12)* le 23/11/2019
- ❖ MONT-SAINT -AIGNAN FC (11) / S SOTTEVILLE CC (12) le 23/11/2019
- ❖ AS CANTON D'ARGUEIL (11) / ENTENTE EFE COC (11)* **ou** FC DE LA VARENNE (11) le 23/11/2019
- ❖ ENTENTE SAINT -JULIEN – SCPC (11)* / ENTENTE PQFC – AHBFC (11)* le 23/11/2019

§§§§

COUPE U 15 DU DFSM

HOMOLOGATION DES MATCHS DU PREMIER TOUR

Match n° 22112294 : CMS OISSEL (3) / FC NORD OUEST (1)

Forfait déclaré du FC NORD OUEST (1) par mail en date du 25 octobre 2019 à 08 h 13.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- ✓ donne match perdu par forfait au FC NORD OUEST (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CMS OISSEL (3) sur le score de 3 buts à 0 conformément à l'article 5 des Règlements Généraux du DFSM,
- ✓ qualifie l'équipe du CMS OISSEL (3) pour le tour suivant,
- ✓ inflige une amende de 74€ au FC NORD OUEST en application des droits et pénalités du DFSM.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 22112295 : AS LONDAISE (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (1)

La commission inflige une amende de 20 € à l'AS LONDAISE pour FMI non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

Match n° 22112299 : GRAND QUEVILLY FC (2) / REUNIONNAIS FC 1

La commission inflige une amende de 20 € à GRAND QUEVILLY FC pour FMI non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

TIRAGE DU DEUXIEME TOUR

Les rencontres se joueront sur le terrain du premier nommé le samedi 23 novembre 2019.

En cas de fermeture de terrain, les rencontres seront automatiquement inversées.

- ❖ HAVRE CAUCRIAUVILLE S (2) / OH TREFILERIES -NEIGES (1)
- ❖ SC OCTEVILLE -SUR-MER (1) / GRPT SAINT-AUBIN ROUTOT – SAINT-VIGOR D'YMONVILLE (1)
- ❖ AC SAINT-ROMAIN DE COLBOSC (1) / FC BREaute- BRETTEVILLE (1)
- ❖ US EPOUVILLE (1) / USF FECAMP (2)
- ❖ US GODERVILLE (1) / US BOLBEC (1)
- ❖ ENTENTE LONDINIÈRES - GRAND MESNIL-MESNIÈRES (1)* / LE TREPORT (1)
- ❖ ENTENTE ETOUTEVILLE - DOUDEVILLE (1)* / BELLEVILLE-SUR-MER (1)
- ❖ O PAVILLAIS (2) / E MOTTEVILLE-CROIX MARE (2)
- ❖ ENTENTE BOUCLE DE SEINE-VARENGEVILLE (1)* / VATTEVILLE -BROTONNE (1)
- ❖ ES DU PLATEAU FOUCARONT (1) / ENTENTE ALLOUVILLE- BEUZEVILLE- TOURVILLE (1)*
- ❖ US AUFFAY (1) / FAUVILLE (1)
- ❖ GS TOURVILLE - OFFRANVILLE (2) / STADE VALERIQUEAIS (1)
- ❖ US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2) / ROUEN SAPINS FC (1)
- ❖ FC DE LA VARENNES (1) / ENTENTE SCPC - SAINT-JULIEN (1)*
- ❖ PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) / CMS OISSEL (3)
- ❖ AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / GRAND-QUEVILLY FC (2)
- ❖ STADE GRAND-QUEVILLY (1) / LE HOULME - BONDEVILLE (1)
- ❖ O DARNETAL (2) / AL DEVILLE MAROMME (2)

§§§§

Le Président de la Commission

Jean-François DEPARIS



Le secrétaire de la commission

Jean-Pierre VILPOIX

